



**Conseil économique  
et social**

PROVISOIRE

E/1994/SR.25  
02 Novembre 1995

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1994

Débat consacré aux questions de coordination

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 25e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 8 juillet 1994, à 15 heures

Président : M. BOTEZ (Roumanie)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET  
AUTRES ORGANES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS  
(suite):

- a) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférences, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

En l'absence du Président, M. Botez (Roumanie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS (suite) (A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91) :

a) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (E/1994/70) (suite)

M. DZUNDEV (Observateur de l'ex-République yougoslave de Macédoine) dit que la coordination au niveau national -le niveau où elle est la plus difficile à réaliser- est essentielle pour les pays en transition vers une économie de marché. Il faut donc renforcer le rôle du coordonnateur résident des Nations Unies afin d'accroître l'efficacité des activités du système à l'échelon national. L'ex-République yougoslave de Macédoine souhaite accueillir un bureau de pays du Programme des Nations Unies pour le développement qui serait responsable, entre autres choses, de la science et de la technique. Les efforts qu'elle a faits pour développer la science et la technique ont malheureusement été entravés par des facteurs extérieurs. Tout en estimant que le système des Nations Unies doit continuer de mettre au point des activités destinées à promouvoir la science et la technique, M. Dzundev insiste sur la nécessité d'un transfert dans ce domaine vers les pays en transition et les pays en développement. Il importe également d'accorder une plus grande attention à la coopération scientifique et technique par l'intermédiaire des commissions régionales.

M. CHAMBERS (Organisation internationale du Travail (OIT)) dit que face à la mondialisation croissante de la production provoquée par les techniques de pointe, le système des Nations Unies doit agir de façon concertée et coordonnée. Contrairement à la croyance populaire, les nouvelles technologies telles que la biotechnologie ou l'informatique ont créé des emplois à travers le monde. Mais étant donné les incidences considérables que ces nouvelles technologies ont sur la structure des emplois et les qualifications requises aussi bien dans les pays en développés que dans les pays en développement, il est indispensable de surveiller sans relâche cette évolution. L'OIT a l'intention d'y accorder à l'avenir davantage d'attention. Les autres domaines auxquels elle s'intéresse en matière de science et de technique sont notamment les effets du progrès technique sur les conditions de travail et l'environnement, les besoins en matière de formation pour l'utilisation des nouvelles technologies, les incidences de la science et de la technique pour les deux sexes, les technologies à utiliser pour les activités économiques à petite échelle pour les populations à faible revenu, et les techniques écologiquement rationnelles.

M. BASMADJIEV (Bulgarie) dit qu'il est essentiel d'unir les capacités scientifiques et techniques de différents pays pour promouvoir le

/...

développement. Le renforcement de ces capacités est crucial pour les pays qui connaissent des difficultés économiques, en particulier pour les pays en transition. La possibilité d'acquérir des techniques avancées à des conditions de faveur aiderait ces pays à surmonter certains de leurs problèmes d'ajustement. La délégation bulgare pense que, sous sa nouvelle forme, la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) arrivera à des résultats concrets s'agissant de la promotion de la coopération internationale en faveur du progrès scientifique et technique. Il ne faut pas, toutefois, que le nouveau rôle de la CNUCED dans le domaine scientifique et technique affaiblisse le rôle de la Commission en la matière.

Les questions scientifiques et techniques que la Commission du développement durable (CDD) doit examiner à sa session de 1995 permettront de faire le lien entre l'accès à des techniques écologiquement rationnelles et le développement durable. Il faut donc que la CSTD et la CDD coordonnent étroitement leurs travaux pour éviter les chevauchements. Les activités du système des Nations Unies visant à promouvoir et à développer les capacités régionales, sous-régionales et nationales en matière d'information afin de faciliter l'accès à des techniques de production modernes sont intéressantes et la délégation bulgare appuie la proposition tendant à créer un mécanisme de coordination pour financer des activités dans ce domaine dans les pays en transition et d'autres pays connaissant des difficultés économiques. Elle souligne d'autre part la nécessité d'améliorer l'échange d'informations et la mise en commun des ressources au sein du système des Nations Unies.

M. FLORENCIO (Brésil) dit que si le secteur privé a un rôle indiscutable à jouer dans la mise au point de nouvelles technologies, l'Etat assume traditionnellement une fonction de catalyseur et de promotion en la matière. Il est indéniable que le système des Nations Unies doit jouer un rôle du même ordre pour ce qui est du transfert de capacités scientifiques et techniques vers les pays en développement. La délégation brésilienne est donc décue de constater que le rapport du Secrétaire général (E/1994/70) contient très peu de recommandations précises en vue de renforcer les capacités du système par une meilleure coordination. Ce rapport aurait pu indiquer de quelle manière les organismes du système pourraient contribuer de façon coordonnée à l'élaboration puis à la mise en oeuvre d'un Agenda pour le développement dans le domaine scientifique et technique. Toute action visant à améliorer la coordination entre les organismes du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique devra tenir compte de la marginalisation croissante de ce domaine au sein du système, marginalisation dont témoignent les faibles ressources financières qui lui sont affectées comparé à d'autres domaines mentionnés dans le rapport. Le système des Nations Unies doit en outre fournir un appui suffisant aux initiatives scientifiques et techniques dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement.

M. PONIKIEWSKI (Pologne) note que plusieurs pays semblent avoir défini le transfert de techniques écologiquement rationnelles comme une priorité. L'une des principales faiblesses des activités du système des Nations Unies dans le

/...

domaine scientifique et technique concerne apparemment l'accès des Etats membres à l'information. A cet égard, des programmes comme le Système international de référence (INFOTERRA) devraient faire l'objet d'une large publicité pour que les pays puissent en profiter pleinement.

Se référant au paragraphe 34 du rapport du Secrétaire général (E/1994/70), le représentant de la Pologne dit qu'il est peut-être temps de reconsidérer l'utilité des instances intergouvernementales du système des Nations Unies en général. Tout en reconnaissant qu'il est nécessaire de renforcer et d'harmoniser encore ce dispositif intergouvernemental, il met en garde contre une prolifération des organes traitant d'aspects différents de la science et de la technique au service du développement. Il est d'accord, d'autre part, pour penser que les commissions régionales doivent participer davantage aux activités entreprises au niveau national dans leurs régions respectives. Il souhaiterait avoir des précisions sur le rôle particulier de catalyseur joué par le système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique. Evoquant les difficultés de la coordination interinstitutions dans ce domaine, il pense qu'elles pourraient être causées par une insuffisance d'information concernant les activités et les initiatives du système. Il appuie à cet égard la proposition de certaines institutions tendant à établir un centre de liaison unique qui servirait de mécanisme d'échanges pour le secteur de la science et de la technique. La délégation polonaise pense que la coopération interinstitutions dans le domaine des techniques de pointe comme la biotechnologie et l'informatique doit être renforcée au niveau national, mais elle se demande si le système des Nations Unies a les moyens et la capacité de s'engager plus à fond dans ces domaines. Elle souhaiterait avoir des précisions sur la proposition du Secrétaire général concernant l'établissement d'un réseau informatique intégré.

Mme WILLIAMS-MANIGAULT (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation approuve, dans l'ensemble, le rapport du Secrétaire général sur la science et la technique (E/1994/70), en particulier les suggestions formulées dans la section V. Notant le caractère global des activités scientifiques et techniques, elle pense que, s'il n'est pas souhaitable de gérer de façon centralisée toutes les activités du système des Nations Unies dans ce domaine, la Commission du développement durable (CDD) est la mieux placée pour assurer la coordination de ces activités. Elle préconise l'établissement de liens plus solides et plus organiques entre la CDD et la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD). Elle espère que les deux commissions renforceront la coordination de leurs travaux et que la CDD jouera un plus grand rôle en tant que centre de coordination des activités scientifiques et techniques du système des Nations Unies, en faisant fond sur la promotion de techniques écologiquement rationnelles en tant que principal objectif de l'action de l'Organisation dans ce domaine. Au niveau interinstitutions, la délégation des Etats-Unis appuie l'action menée par le Département de la coordination des politiques et du développement durable en tant que chef d'équipe pour le transfert de techniques écologiquement rationnelles. Elle estime que le PNUD devrait prendre la direction de la

coordination opérationnelle des activités scientifiques et techniques du système des Nations Unies au niveau national à l'appui du renforcement des capacités nationales pour le développement.

M. RUDENSKY (Fédération de Russie) considère que le rapport du Secrétaire général (E/1994/70) constitue une excellente base de discussion étant donné le rôle de premier plan que la science et la technique vont jouer au vingt-et-unième siècle. L'objectif du développement durable doit fonder la coordination interinstitutions dans un contexte de progrès scientifiques et techniques.

La Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) devrait non seulement s'occuper des aspects intersectoriels de la coopération internationale mais aussi définir une conception générale des problèmes scientifiques et techniques dans le cadre d'un système unique et coordonné.

La Commission du développement durable (CDD) examine des questions théoriques telles que le transfert de technologie pour un développement durable. Elle devrait être invitée à présenter périodiquement une analyse d'ensemble de la situation dans le domaine de la science et de la technique ainsi qu'une analyse des priorités des politiques nationales afin de permettre l'établissement d'une base solide pour la coordination au sein du système des Nations Unies et pour la coordination des politiques de développement durable.

Il importe de définir précisément les fonctions de la CSTD en prenant en compte le débat sur le transfert de technologie que la Commission tient lors des réunions qu'elle organise entre ses sessions sur les ressources financières et les questions sectorielles ainsi que la décision de la CDD de considérer également la question du transfert de technologie. Le groupe d'experts de la CDD devrait concentrer son attention sur l'examen de la sûreté écologique des techniques risquant d'avoir un effet destructeur et l'élaboration de recommandations en la matière.

Il importe également de définir clairement les fonctions du Groupe de travail spécial de la CNUCED sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie. Enfin, la délégation russe souligne l'importance des efforts de coordination de la CSTD pendant la période intersessions.

Le PRÉSIDENT récapitule les principaux points soulevés dans les déclarations déjà entendues. Pour commencer, on reconnaît de façon générale que ce sont le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement et Action 21 qui fournissent le cadre général pour la coordination des politiques et des activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. On considère d'autre part qu'il y a un certain nombre de questions à régler. Par exemple, que doit faire l'ONU face à la faiblesse des ressources disponibles pour la science et la technique ? Comment la question de la science et de la

technique doit-elle être abordée aux niveaux national, régional et mondial, et comment établir un équilibre entre les approches générales et les approches sectorielles ? Quels sont les rôles du Comité interorganisations sur le développement durable et du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) s'agissant de la coordination au sein du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national ? Quelle est la meilleure manière pour les commissions régionales de coopérer avec les institutions spécialisées, les institutions financières et d'autres organes régionaux et sous-régionaux ? A l'échelon national, comment renforcer le rôle du coordonnateur résident et comment utiliser des outils comme l'approche-programme et l'exécution nationale pour accroître la coordination ?

Comment, d'autre part, améliorer l'harmonisation des programmes et des plans de travail d'organes intergouvernementaux tels que la Commission de la science et de la technique au service du développement, la Commission des sociétés transnationales et la Commission du développement durable ? Enfin, comment le système des Nations Unies peut-il coopérer avec d'autres acteurs importants, notamment avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les organisations scientifiques et de recherche, les instituts d'enseignement et de formation et les organisations locales et communautaires, afin de jouer un rôle de catalyseur pour promouvoir la science et la technique dans les pays en développement et dans le monde en général ?

M. CLAVIJO (Colombie) dit que les questions posées par le Président devraient être considérées dans une décision du Conseil, qui serait axée sur la manière d'assurer la coordination des programmes déjà convenus et sur les éléments du rapport du Secrétaire général qui ont fait l'objet d'un consensus.

Une telle décision devra définir plus clairement les différences entre les fonctions du Département de la coordination des politiques et du développement durable et celles de la CNUCED. Eu égard aux problèmes qui se sont posés en ce qui concerne l'affectation des ressources, il pourrait être souhaitable d'inclure dans cette décision un paragraphe sur les ressources destinées à la CNUCED. Le Conseil pourrait également souhaiter y inclure, compte tenu de l'insuffisance des ressources, un paragraphe demandant un suivi de la réunion qui se tiendra prochainement sur la mise en commun des ressources pour la science et la technique, réunion qui, il faut espérer, débouchera sur une politique plus claire en matière d'affectation des ressources au sein et en dehors du système des Nations Unies. Un dernier point à considérer dans cette décision serait le rôle du coordonnateur résident.

M. FLANDERS (Département de la coordination des politiques et du développement durable) dit que son Département et la CNUCED coopèrent de façon très étroite et que leurs responsabilités respectives sont précisément réparties. Le Département est administrativement responsable au premier chef de la Commission du développement durable (CDD), tandis que la CNUCED fournit pratiquement tous les services fonctionnels nécessaires à la Commission de la

science et de la technique au service du développement (CSTD). Le Département et la CNUCED ont décidé que les questions relatives à la coordination entre la CDD et la CSTD étaient du ressort du Département.

Dans la pratique, cela signifie que le groupe d'experts de la CSTD qui doit apporter une contribution à la CDD recevra l'appui du Département, alors que tous les autres services fonctionnels destinés à la CSTD seront assurés par la CNUCED.

M. FLORENCIO (Brésil) fait observer que le rôle de la science et de la technique a été minimal et marginal à l'ONU, ce que confirment les chiffres qui figurent dans le rapport du Secrétaire général. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la science et la technique exigent une perspective à long terme et n'ont donc pas un caractère d'urgence publique pour l'ONU. La science et la technique constituent d'autre par un facteur déterminant sur le plan de la compétitivité économique, et certains pays, pour cette raison, ne sont guère disposés à encourager leur transfert.

Il convient de considérer, en priorité, les moyens de faire en sorte que la science et la technique occupent une place de premier plan au sein du système des Nations Unies. Il faut pour cela rétablir l'importance du développement économique dans le système, un objectif que le Secrétaire général poursuit dans le cadre de l'Agenda pour le développement.

Le représentant du Brésil a constaté qu'il y avait deux manières de considérer la science et la technique dans le système des Nations Unies. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sont favorables à une approche multidisciplinaire, tandis que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Secrétaire général, dans son rapport au Conseil, prônent une approche sectorielle.

M. BIONTINO (Allemagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que la science et la technique constituent toujours un aspect structurel important des activités de développement, même lorsque leur effet n'est pas immédiatement apparent. Il semble qu'il y ait un assez large consensus en ce qui concerne le rôle des principaux responsables de la coordination dans le domaine scientifique et technique, même si certains aspects de la question pourraient être examinés plus avant. L'Union européenne considère qu'il est important de se fonder sur la structure qui existe au sein du système pour assurer la coordination, et elle fait valoir l'utilité du dispositif relatif à la gestion des activités mis en place à cet égard par le Comité interorganisations sur le développement durable.

M. VENKATARAMAN (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)) dit que, si le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement et le programme Action 21 montrent bien les intentions de la communauté internationale dans le domaine

scientifique et technique, ils sont davantage un condensé de mesures à prendre à l'échelon national qu'un plan d'exécution pour une action directe du système des Nations Unies. De plus, certaines de leurs résolutions ont une portée très générale et négligent l'élément sectoriel, qui doit être pris en compte dans toute discussion portant sur l'élaboration d'un cadre d'action pour la science et la technique. Il serait donc utile que les institutions du système des Nations Unies, sur une certaine période, choisissent quelques thèmes précis sur lesquels axer leur coopération dans ce domaine.

S'agissant des ressources consacrées à la science et à la technique par le système des Nations Unies, il ne faut pas oublier que beaucoup d'activités opérationnelles comportent des éléments scientifiques et techniques qui ne sont pas comptés distinctement pour tels. A long terme, le montant des ressources destinées à la science et à la technique pourrait être accru par l'affectation de ressources à ces activités. En ce qui concerne l'approche de la science et de la technique au niveau national, l'exécution nationale est certes un instrument important, mais il faut reconnaître que les compétences techniques sectorielles requises pour renforcer les capacités nationales font souvent défaut dans les pays en développement.

M. BADRON (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)) dit qu'il importe de ne pas se laisser induire en erreur par le chiffre concernant les dépenses consacrées par les institutions à la science et à la technique qui est mentionné au paragraphe 21 du rapport du Secrétaire général (E/1994/70). Ce chiffre semble très faible, mais il ne tient pas compte d'éléments tels que la formation et l'éducation scientifiques et techniques. Le représentant de l'Unesco souligne que la coordination internationale peut être assurée soit au niveau des sièges, à New York et dans les différentes institutions, soit au niveau national. Il pense que la coordination au niveau des sièges a été traitée de façon appropriée dans le programme Action 21, et note qu'elle fonctionne bien à l'Unesco. Il est courant que le chef d'équipe d'une institution rencontre ses collègues appartenant à d'autres organisations du système et qu'ils coordonnent leurs activités. Mais il existe aussi un aspect invisible de la coordination, dans des domaines comme la biotechnologie, le sida, et d'autres domaines d'activité du système des Nations Unies : il s'agit des réunions pragmatiques organisées au niveau local, qui ne sont ni annoncées ni imposées d'en haut.

Le coordonnateur des Nations Unies au niveau national devrait jouer un rôle directeur de premier plan en matière scientifique et technique. Alors que, par exemple, la coordination entre le PNUD et les institutions spécialisées a été excellente au niveau le plus élevé, elle n'a pas été aussi efficace sur le plan national.

M. RUDENSKY (Fédération de Russie) est d'accord avec le représentant de l'Unesco pour penser que la coordination doit être adaptée au niveau auquel elle a lieu. Ce point mérite des clarifications supplémentaires puisque, au niveau national, la coordination peut s'effectuer soit par l'intermédiaire du

/...



gouvernement soit par l'intermédiaire du secteur privé. L'ONU s'occupe généralement de domaines scientifiques et techniques qui sont liés à des activités supranationales présentant un intérêt fondamental pour les gouvernements, mais un autre type de coordination est nécessaire pour le secteur privé. Plusieurs intervenants ont déclaré que le problème du développement durable était un problème supranational et ont situé ce développement dans le domaine de la science et de la technique, ce qui rend les deux problèmes indissociables. S'il est nécessaire de prendre des mesures pratiques en coordination avec les organismes gouvernementaux, il importe d'être flexible au niveau national. En tant qu'organisation universelle, l'ONU peut difficilement adresser des recommandations au secteur privé. Chacun des trois niveaux de coordination mentionnés par le représentant de l'Unesco doit être spécifique et distinct des autres s'agissant des procédures, des objectifs et des acteurs.

M. SZCZERBAN (Organisation mondiale de la santé (OMS)) souhaite clarifier certaines observations qu'il a faites précédemment. Les acteurs qui participent au processus de coordination dans le domaine scientifique et technique sont tous des organisations dont le mandat inclut la science et la technique. L'OMS a un mandat qui peut sembler trop spécifique pour lui permettre de figurer parmi ces acteurs, mais elle a été l'une des premières à reconnaître l'importance d'une approche interdisciplinaire de la science et de la technique. Toutes les grandes découvertes scientifiques et techniques ont eu lieu à la frontière de plusieurs disciplines, et il en ira de même à l'avenir.

A l'instar du représentant du Brésil, le représentant de l'OMS pense qu'il est important de déterminer les domaines de la coordination. Il pourrait être nécessaire de stimuler certains domaines de développement. De l'avis de l'OMS, la science et la technique se développent spontanément et il est probablement impossible de les contrôler ou de les orienter. Il importe, toutefois, d'être conscient des tendances afin de prévoir ce qui pourrait arriver d'ici dix ou vingt-ans.

Il est également nécessaire d'infléchir certaines tendances. Par exemple, les plus grands progrès réalisés en médecine ont lieu dans le domaine technique, mais beaucoup de ces progrès sont trop coûteux pour que les pays développés eux-mêmes puissent en bénéficier. Il n'est plus possible d'avoir une science pour les riches et une science pour les pauvres. On ne sait pas toujours très bien si c'est l'industrie ou si ce sont les besoins humains qui favorisent le développement technique. Dans la mesure où les intérêts politiques et scientifiques diffèrent souvent, il est important d'établir un dialogue entre les groupes concernés, dans l'intérêt de la coordination future.

M. ROFFE (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)) dit que les observations faites par le représentant du Brésil sont extrêmement opportunes. Rétablir les activités du système des

Nations Unies dans le domaine scientifique et technique est une tâche qui incombe non seulement au Secrétariat, mais aussi aux gouvernements. La CNUCED mène des activités intersectorielles et des actions visant à faire mieux connaître les problèmes, les nouvelles questions qui se posent et les incidences de la technologie. Elle a essayé récemment de faire participer à ce processus des acteurs gouvernementaux ainsi que non gouvernementaux. Compte tenu de ses récents travaux sur l'investissement et la technologie, elle estime qu'il serait utile d'instituer un dialogue au niveau mondial afin d'améliorer la compréhension entre les acteurs économiques et de mettre au point de nouvelles stratégies pour le développement de la science et de la technique.

Les gouvernements devraient essayer de mieux adapter leurs programmes dans le domaine scientifique et technique. La Commission de la science et de la technique au service du développement, qui se réunira en 1995, a par exemple adopté un vaste ordre du jour, comportant de nombreux points, par souci de composer avec les différents acteurs. Or cet ordre du jour va compliquer l'organisation des travaux et nuire à leur efficacité.

M. THABIT (Commission économique pour l'Afrique (CEA)) dit qu'il est nécessaire d'harmoniser les travaux des organismes des Nations Unies avec ceux des Etats membres lors de l'élaboration des programmes. Les commissions régionales sont bien placées pour informer le Siège de l'ONU des besoins particuliers de leurs régions respectives.

Mme IRISH (Canada) relève qu'on s'est longuement étendu sur la nécessité, pour les institutions et les organismes des Nations Unies, de s'occuper des domaines dans lesquels ils possèdent un avantage comparatif; or il importe de savoir quel est l'avantage spécifique de l'Organisation en matière de transfert de technologie, un transfert qui s'effectue la plupart du temps dans le secteur privé ou entre le secteur privé et les gouvernements. Les gouvernements nationaux et l'ONU ont chacun un rôle à jouer pour faciliter le transfert de technologie, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et les systèmes d'information, en privilégiant le niveau national grâce au rôle du coordonnateur résident. Mais il importe que l'ONU n'essaie pas d'en faire trop. La délégation brésilienne a posé la question de savoir si la technologie devait être considérée d'un point de vue sectoriel ou intersectoriel. La délégation canadienne estime qu'il faut l'envisager en fonction des secteurs. Des approches interdisciplinaires sont possibles mais risquent d'être source de confusion. La délégation canadienne appuie la suggestion tendant à ce que les organismes des Nations Unies travaillent ensemble; la Commission du développement durable est un organe dont l'ordre du jour est déterminé suffisamment à l'avance pour qu'une telle collaboration soit possible.

La séance est levée à 17 h 20.